

19 DEC 1950

M. | | |

RESTRICTED  
SR/66  
2 June 1949  
FRENCH  
Original: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SOIXANTE-SIXIEME SEANCE

tenue à Lausanne, le jeudi 2 juin 1949, à 10 heures.

Présents:            M. de Boisanger    (France)            - Président  
                      M. Yalcin            (Turquie)  
                      M. Ethridge        (Etats-Unis)  
                      Dr Azcarate        - Secrétaire principal

Le PRESIDENT résume à grands traits l'activité de la Commission et du Comité général, au cours des dix jours qui viennent de s'écouler et durant lesquels M. Yalcin était absent; les progrès effectués sont faibles, l'attitude des Arabes est toujours la même; quant à la délégation israélienne, elle a développé ses propositions territoriales de manière à y inclure la question de ses frontières avec le Royaume de Jordanie Hashemite et avec le "Triangle"; les délégations arabes n'ont pas encore répondu à ces propositions et le représentant de l'Egypte a fait savoir au Président, au cours d'une conversation officieuse, que ces délégations préféreraient exprimer leurs vues sur la question au cours d'une réunion privée. Avant que la Commission ne prenne une décision relativement à la prochaine démarche qu'elle entreprendra, le Président pense que les membres de la Commission tiendront sans doute à étudier les comptes rendus des plus récentes réunions tenues avec les délégations arabes et avec la délégation israélienne.

Le Président rappelle qu'une réunion est prévue pour le mardi suivant avec des représentants des organisations de secours qui se

trouvent à Genève. A ce propos il signale aux membres de la Commission un document qu'il a reçu de son Gouvernement et qui renferme un compte rendu détaillé d'une réunion tenue à New-York, au cours de laquelle M. Tuck, M. Griffis et d'autres personnes ont fait des déclarations; M. Griffis y a exposé l'activité de l'organisation à laquelle il appartient, ainsi que les relations de celle-ci avec la Commission de Conciliation. C'est là un document plein d'intérêt et très utile. Le Président estime qu'il faudrait signaler au Secrétaire général que des exemplaires de ce rapport auraient dû être envoyés à la Commission.

#### Comité technique pour les réfugiés

Le PRÉSIDENT regrette que le Comité technique n'ait pas été encore constitué en raison d'un malentendu qui s'est produit à propos de la nomination du membre turc. Il pense qu'il serait utile que le Comité soit formé et que les trois autres membres - à défaut de l'expert turc - se trouvent là lors de la prochaine réunion que tiendra la Commission avec des représentants des institutions de secours. Il demande au Secrétaire principal de fournir à la Commission le curriculum vitae et les titres des membres du Comité technique qui ont déjà été désignés. Il fait également observer que le mandat primitivement établi à l'intention du Comité devra être révisé pour tenir compte des faits nouveaux.

Le SECRÉTAIRE PRINCIPAL signale au Comité que le Secrétaire général se tient en liaison étroite et constante avec le Gouvernement turc et qu'il y a tout lieu d'espérer que le membre turc du Comité technique ne tardera pas à être désigné dans des conditions satisfaisantes.

Répondant à M. Yalcin, qui a certains doutes au sujet du membre britannique, le Secrétaire principal fait observer que le système qui consiste à faire désigner par les gouvernements les membres que choisit ensuite le Secrétaire général, sous réserve de l'approbation de la Commission constitue une triple garantie contre des nominations inopportunes.

#### Rapport du Comité général

M. de la TOUR DU PIN (Président du Comité général) rend compte brièvement de la récente réunion de cet organisme avec la délégation israélienne (voir le document Com. Gen. SR.10), au cours de laquelle a été présentée une carte sur laquelle figurait, le tracé d'un canal d'irrigation, qui irait du Liban au Negev, légèrement à l'est de la ligne d'armistice actuelle. On peut en déduire que la ligne d'armistice elle-même ne donnerait pas satisfaction à Israël; certaines localités arabes devraient être annexées pour que le cours du canal se trouve entièrement sur le territoire d'Israël ainsi qu'une bande de terrain à l'est pour en assurer la défense. Les frontières devraient suivre la base des hauteurs dont certaines sont situées fort à l'est de la ligne d'armistice. La frontière suivrait le pied des hauteurs dont certaines sont situées assez loin à l'est de la ligne d'armistice. Le cours du canal longerait à une distance d'une centaine de mètres le pied des dites hauteurs; pour réaliser la défense tactique de ce canal, il faudrait qu'Israël revendiquât un territoire allant jusqu'à la ligne des deux cents mètres. La carte qui est actuellement présentée à la Commission montre la nature et l'importance des aménagements territoriaux réclamés par Israël.

Quant à la manière dont les propositions devraient être transmises aux délégations arabes, M. de la Tour du Pin estime que, puisque la délégation israélienne n'est pas encore prête à fixer point par point la frontière proposée, il conviendrait de s'en tenir aux termes du Protocole et de présenter les propositions comme des modifications éventuelles du tronçon central de la frontière, peut-être en établissant une nouvelle carte.

M. de la Tour du Pin répond par l'affirmative à une question de M. Yalcin qui désire savoir si Israël a d'autres projets

de canaux qui pourraient soulever des problèmes territoriaux. Il existe un projet de canal d'adduction pour une centrale hydro-électrique, tracé en rouge sur la carte, qui irait de Haïfa à la Mer Morte en traversant le territoire transjordanien, et qui, longeant le Jourdain, séparerait le Royaume de Transjordanie du Triangle. Ce canal assurerait la maîtrise israélienne sur la région de Gohr, qui pourrait facilement être inondée, de sorte qu'il y aurait lieu de s'attendre à une revendication concernant les hauteurs de Amman qui la dominent.

M. Lifschitz a expliqué que le canal principal d'irrigation devrait partir d'un point du Liban situé au nord de Tyr. A la question de savoir s'il faudrait un accord avec le Liban, M. Lifschitz a répondu que deux projets avaient été établis par les soins d'un ingénieur américain: un projet maximum prévoyant l'exploitation des eaux de la montagne, notamment des eaux de fonte des neiges entraînées par la rivière Litani, au Liban, et un projet plus modeste qui n'exploiterait que les eaux du Jourdain. Mais ce que l'on n'a pas dit au Comité général, c'est qu'un plan de ce genre suppose l'inclusion du Jourdain dans le territoire israélien et soulève la question de la frontière syro-israélienne. Si le thalweg est attribué à la Syrie, il sera impossible d'alimenter le canal en eau du Jourdain sans l'accord de la Syrie, et d'autre part, un accord avec le Liban sera indispensable, même si le Jourdain est attribué à Israël.

M. YALCIN indique que le projet de canal dépendra du bon vouloir de la Syrie ou du Liban ou rendra nécessaire des annexions de territoires.

M. de la TOUR DU PIN ajoute que la carte présentée porte plusieurs barrages situés à l'est du canal en projet. Il a fait observer à M. Lifschitz que certains de ces barrages sont à plusieurs kilomètres à l'est de la "Ligne d'armistice", en territoire arabe. Il lui a demandé si ces barrages étaient indispensables à la réalisation du canal et s'il faudrait en assurer la protection par la possession de hauteurs dominantes. M. Lifschitz n'a pas répondu à ces questions.

M. YALCIN fait observer que, si la bande de Gaza est aux mains des Egyptiens, il sera impossible de tracer jusqu'au bout la ligne du canal.

M. ETHRIDGE déclare que ce n'est pas un secret qu'Israël se propose d'entrer en négociations avec le Liban, en vue d'une dérivation de la rivière Litani. L'orateur a été informé, au cours d'une conversation privée, que le projet envisageait d'amorcer le canal au coude de la rivière Litani.

M. de la TOUR DU PIN fait remarquer que celui qui sera maître des eaux du Jourdain sera maître de la ville de Tyr, à laquelle le Liban tient particulièrement pour des raisons historiques.

Le PRESIDENT déclare que les propositions israéliennes seront communiquées aux Arabes après la distribution du compte rendu de la séance. La Commission décidera alors quelle forme devra prendre cette communication. Il n'est pas douteux que la construction du canal transformera la situation de l'agriculture dans la région parcourue par celui-ci et il est bien compréhensible qu'Israël tienne fort à le réaliser. Mais il est indispensable à cet effet qu'une entente soit conclue avec les pays voisins. Il ne faut pas que les Israéliens escomptent pouvoir disposer du Jourdain pour eux seuls.

Réponse de la délégation israélienne au questionnaire sur Jérusalem.

Le PRESIDENT annonce que la réponse de M. Eytan au Président du Comité de Jérusalem concernant le questionnaire de Jérusalem est arrivée la veille et qu'elle présente un grand intérêt. Il propose de l'envoyer au Comité général, qui pourrait s'entretenir avec la délégation d'Israël afin d'obtenir des éclaircissements sur certains points.

Le Président signale à l'attention de la Commission le dernier paragraphe de la page 1 de la lettre de M. Eytan (document COM/JER/9).

relativement aux restrictions à la souveraineté des Etats voisins sur les deux zones éventuelles de Jérusalem. Le but d'un régime international est d'assurer la protection des Lieux Saints; il est inévitable que l'instauration de ce régime entraîne la nécessité pour les Etats voisins de renoncer aux droits de souveraineté sur certains points. La question est de savoir dans quelle mesure Israël doit avoir son mot à dire en ce qui concerne l'instauration du régime international.

M. ETHRIDGE déclare que le Comité de Jérusalem s'occupe de réunir des renseignements, mais qu'Israël doit être prêt à discuter le plan éventuel avant l'ouverture de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT fait observer qu'Israël demandera que la protection et le contrôle des Lieux Saints n'exigent pas une renonciation aux droits de souveraineté comme celle qui est prévue dans le plan du Comité de Jérusalem. Mais il va de soi qu'une telle protection exige la démilitarisation de la zone; et cette démilitarisation a pour conséquence inévitable un empiètement sur la souveraineté des Etats intéressés.

M. BENOIST déclare que le Comité de Jérusalem, qui ne s'est pas réuni depuis quelque temps en raison de l'absence de M. Barco, devra examiner deux questions avant de les soumettre à la Commission: la constitution d'un Ministère israélien des cultes à Jérusalem d'une part et l'ouverture à l'immigration civile juive du quartier de Misrara, d'autre part. A la question de savoir si d'autres Ministères n'ont pas été constitués à Jérusalem, il répond que les autres organismes, au nombre de cinq, ne sont pas véritablement des Ministères, mais de simples départements. Les Arabes, d'autre part, sont fort préoccupés du plan qui prévoit l'établissement de 6.000 immigrants dans l'ancien quartier arabe de Misrara;

ce plan a également soulevé des objections de la part de l'évêque anglican, car il s'agit d'un quartier qui était peuplé d'Arabes chrétiens.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL suggère que la Commission pourrait établir un rapport à l'intention du Secrétaire général avant le départ du représentant des Etats-Unis.

Le PRESIDENT approuve cette suggestion. La Commission décide que le rapport sera rédigé sans délai, mais sur la proposition de M. Ethridge, il est entendu que les conclusions en seront réservées jusqu'au moment où M. Eytan sera revenu de Tel-Aviv, c'est-à-dire la semaine prochaine.

Le PRESIDENT pose la question de la communication des propositions arabes à la délégation israélienne et vice versa.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL, à la suite d'une proposition de M. Ethridge, relative à la rédaction d'un bref memorandum sur les questions qui sont restées en suspens des deux côtés, déclare que la Commission a remis à la délégation israélienne un memorandum indiquant les questions demeurées sans réponse. La délégation israélienne a répliqué au memorandum arabe du 21 mai qu'elle ne pouvait accepter la demande concernant le retour des réfugiés dans les zones énumérées. Cette réponse n'a pas été communiquée aux Arabes.

M. ETHRIDGE indique qu'il serait utile, pour l'information de la Commission, d'établir un memorandum indiquant les communications envoyées et les réponses reçues.